

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 17 mars 2014
Présidence de M. Denis Richter, président

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 66 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mmes Nina Aeby, Alessandra Silauri, Marie-Claude Rossi
MM. Alain Aeby, Patrick Aeby, Denis Aguet, Alain Amy, Pascal Barone,
Jean-Pierre Favre, Erich Kaiser, Jean-Samuel Leuba, Philippe Pilet,
Dominique Roulet, Thomas Siegrist, Philippe Sordet, Raymond Sudan,
Patrick Sutter

Absents: MM. André Kudelski, Jean-Marc Pilloud

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

M. Fabien Lavanchy, du groupe radical, domicilié au Ch. de Bossière 188, qui remplace M. Jean-Christophe Piccard, démissionnaire, est assermenté.

2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2013

M. Claude Weber rappelle qu'il y a eu un amendement concernant le budget, qui proposait de passer de CHF 1'000.- à CHF 10'000.- pour le don pour la sauvegarde des bateaux à vapeur du Léman. La Municipalité a demandé de ne pas réimprimer le budget. Il propose que dans le futur la Municipalité présente aux conseillers un budget sous forme de brouillon, le même que celui que reçoivent les membres de la Commission des finances. On n'imprimera le budget qu'une fois celui-ci adopté.

M. Jacques-André Conne répond que la Municipalité avait accepté l'amendement sous forme de crédit supplémentaire.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président a participé le 9 janvier avec Mme la Secrétaire à une rencontre des présidents et secrétaires des conseils communaux. La principale décision qui a été prise est la création d'une association des secrétaires communaux.

Le 29 janvier, il a reçu copie d'un courrier de la Municipalité adressé aux habitants riverains du chantier prévu en 2014 sur les routes de Savuit, du Village, de Bossière, Crochet et Sermotier et l'assainissement du tunnel CFF de Bertholod.

Le 9 février ont eu lieu les votations fédérales. Le bureau du Conseil a décidé de convoquer MM. Gregoir et Martin pour le dépouillement des votations du 18 mai.

Le 14 février, le Président a reçu copie d'un courrier de la Municipalité adressé aux 4 partis politiques concernant une conférence d'information publique sur le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative Sauver Lavaux 3. La date prévue est le jeudi 10 avril à 20 heures dans la salle du Conseil.

Le 20 février, il a reçu copie d'un courrier adressé à la Municipalité concernant la circulation routière dans le hameau de Savuit signé par 70 habitants. La Municipalité va traiter ce sujet.

Le 15 mars, il a reçu un courrier de M. Pierre Blanchoud qui propose d'honorer la famille Bertrand, Jacques et Auguste Piccard, originaires de la Commune de Lutry. Le Président transmet ce courrier à la Municipalité.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

M. Pierre Bonjour, du groupe des verts, dépose une motion demandant une étude de l'amélioration de l'espace public à la Croix-sur-Lutry.

M. Claude Weber, du groupe socialistes et indépendants de gauche, dépose un postulat concernant la création d'un trottoir éclairé le long de la route de Vevey.

5. PREAVIS MUNICIPAL NO 1198/2014 CONCERNANT LA DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDES POUR LA RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DES PALES (PROJET D'OUVRAGE)

M. Bernard Hagin, président de la commission, donne lecture de son rapport. La commission tient à souligner que toute cette procédure concours restreint et appel d'offre selon les marchés publics, tel qu'appliquée dans ce cas particulier, peut-être qualifiée d'exemplaire. La commission unanime propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. Gaston Asper signale que dans le préavis on parle des travaux qui vont être faits l'année civile 2015. Dans le précédent planning sur les différents bâtiments scolaires, on parlait de l'année scolaire 2014-2015 pour les bâtiments 2 et 3 des Pâles et l'année scolaire 2015-2016 pour le bâtiment 1. Il souhaite savoir si l'année civile 2015 citée dans le préavis correspond au planning ou s'il y a un décalage.

M. Bernard Hagin répond que le planning est réaliste pour autant qu'il n'y ait pas d'oppositions lors de la mise à l'enquête.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli confirme que le programme correspond au planning.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil accepte les conclusions du préavis à l'unanimité, à savoir :

1. accorder à la Municipalité un crédit de CHF 850'000.- pour financer les études de rénovation du groupe scolaire des Pâles (projet d'ouvrage) ;

2. admettre le mode de financement proposé.

6. PREAVIS MUNICIPAL NO 1199/2014 RELATIF A L'ACHAT DE LA PARCELLE N° 4379, PROPRIETE DE POSTE IMMOBILIER SA, A BERNE

M. Félix Paschoud, président de la Commission des affaires immobilières donne lecture de son rapport. La commission recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter le préavis.

M. Christophe Gessner, président de la Commission des finances, donne lecture de son rapport. La commission a donné son accord unanime quant à la possibilité financière de la Commune de Lutry d'assumer l'incidence financière de cet achat.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. Thierry Buche désire savoir qu'elle était la valeur vénale retenue par l'expert.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : l'expert mandaté par la Commune l'estimait à CHF 1'360'000.- et l'expert mandaté par la Poste à CHF 1'600'000.-. Après négociations, les parties ont convenu d'un prix de CHF 1'480'000.-.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil accepte les conclusions du préavis à l'unanimité, à savoir :

1. autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle 4379, rte de la Croix, propriété de poste Immobilier SA, à Berne
2. accorder le crédit nécessaire à cet achat, soit la somme de CHF 1'490'000.- ;
3. admettre le mode de financement proposé.

7. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPOTS

Pour remplacer M. Erich Kaiser qui a dû se récuser, M. Pierre-Alain Patry, au nom du groupe libéral, propose la candidature de **M. Thierry Buche**. Il est élu à l'unanimité.

7. ELECTION D'UN MEMBRE A L'APOL

Pour remplacer Mme Alessandra Silauri, M. Pierre Bonjour, au nom du groupe des verts, propose la candidature de **M. Yorick Delaunay**. Il est élu à l'unanimité.

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 578/2014 *Projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM) PP7- Avant-projet des bus à haut niveau de service*
Information destinée aux Conseillers communaux février 2014

Préavis pour la séance du 5 mai 2014

Préavis relatif au crédit d'étude pour l'assainissement du parking de la Possession

Préavis relatif à l'adoption, par la Commune de Lutry, des nouveaux statuts de la Commission intercommunale de Lavaux (CIL)

M. Jacques-André Conne remercie au nom de la Municipalité les partis locaux PLR, les verts, socialistes et indépendants de gauche et l'UDC de s'associer à la conférence du 10 avril. Ils invitent tous les habitants de la Commune à cette conférence publique sur le thème de la votation du 18 mai. Il y aura la présentation du contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative Sauver Lavaux 3 avec Me Jacques Haldy comme orateur qui présentera les enjeux de la votation. Me Pierre-Alexandre Schlaeppli décrira la situation pour Lutry. M. Marc Comina présentera le film « le plan Chollet pour Sauver Lavaux ». Une partie « parole au public » sera animée par M. Gian Pozzi.

10. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

M. Pierre Bonjour développe sa motion demandant une étude de l'amélioration de l'espace public à la Croix-sur-Lutry. Le but est de renfoncer le rôle de pôle secondaire communal.

Le Président ouvre la discussion.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli signale que la Municipalité pense qu'il s'agit plutôt d'un postulat que d'une motion. Il rappelle que la Commune possède un certain nombre de parcelles à la Croix. La grande place où se situe l'arrêt du bus est un espace public où l'on pourrait imaginer un développement. La Commune a mandaté une étude par rapport à la circulation et aux places de parc dans le périmètre. La Municipalité est prête à accepter cette motion/postulat et à examiner la problématique de ce secteur.

M. Pierre Bonjour pense qu'il faut avoir des idées claires sur ce que l'on veut à la Croix, même si on ne les réalise pas tout de suite. Il faut avoir une vision globale. Suite à l'acceptation du préavis sur la parcelle de la Poste, il faut trouver un commerce qui accepte une agence postale. Un coup de pouce de la Commune pour créer un cadre attrayant est important. Il n'y a pas de places de parc de courte durée à cet endroit.

M. Félix Paschoud soutiendrait le postulat mais refuserait la motion.

M. Pierre Bonjour transforme sa motion en postulat.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

On procède à la votation.

Le postulat de M. Bonjour est accepté et renvoyé à la Municipalité (2 abstentions).

M. Claude Weber développe son postulat concernant la création d'un trottoir éclairé le long de la route de Vevey. Il fait les propositions suivantes :

- suppression de la zone de parage de la route de Vevey.
- création à la place d'un trottoir sur toute la longueur de cette route
- amélioration de l'éclairage public jusqu'au rond-point avec la RC 780

Le Président ouvre la discussion.

Mme Aude Savoy signale que la Municipalité étudiera volontiers ce postulat. Il fera partie des études qui seront menées pour les aménagements extérieurs du parking et des jardins du Château.

M. Kilian Duggan se demande si c'est vraiment utile de mettre un trottoir à cet endroit là.

M. Claude Weber précise que le trottoir n'est pas aménagé tout le long du chemin. Il est aménagé au début et ensuite il est balisé par une peinture jaune. Il existe une voie d'accès naturelle au bourg, qui est la route de Vevey et c'est là que l'on doit faire un accès au bourg.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

On procède à la votation.

Le postulat de M. Weber est accepté et renvoyé à la Municipalité (2 voix contre et 8 abstentions).

11. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

M. Gaston Asper, concernant le préavis de la rénovation du collège des Pâles, émet le **vœu** que dans le cadre de ces études soit intégrée la pose éventuelle de panneaux solaires sur les toits, qu'ils soient thermiques et/ou photovoltaïques, afin d'utiliser dans les bâtiments communaux la surface à disposition.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond que le **vœu** va être exaucé.

Mme Juliette Goy émet le **vœu** suivant : Que chaque ménage trouve à une distance raisonnable, un contenant pour déchets verts ou crus et que ce contenant soit vidé régulièrement.

M. Jacques-André Conne répond que la Municipalité prend acte de ce **vœu**.

M. Bernard Hagin a deux questions :

- La première concerne le préavis voté le 29 avril de CHF 1'100'000.- pour un trottoir à la route de la Conversion en montant à gauche. Ce trottoir débouche sur un dos d'âne très dissuasif pour les piétons qui montent. Il se demande si on ne pourrait pas gommer cette bizarrerie en utilisant 1% ou 2% des CHF 1'100'000.-.

- Sa deuxième question concerne le chemin des Champs. Ce chemin est un cul de sac. Sur les septante derniers mètres la Commune est en train de faire un essai avec des obstacles pour ralentir le trafic. Les voitures passent tout droit au milieu et les piétons doivent faire des zigzags. Il paraît que c'est une décision du Tribunal. Est-ce qu'on ne peut pas interpréter les décisions du Tribunal pour éviter cette bizarrerie ?

Réponses de **Mme Aude Savoy** :

Concernant le projet de la route de la Conversion dans la première étape, le trottoir était prévu avec ce dos d'âne. Ce n'était pas la solution idéale. Il n'est pas prévu dans le projet actuel de reprendre ce trottoir, car on ne va pas démolir un ouvrage qui a été fait il y a deux ans. La Municipalité pourra étudier et chiffrer la mise à niveau du trottoir. Elle rappelle cependant que derrière il y a un terrain privé et de la vigne.

Concernant le chemin des Champs qui est sans issue, il y a eu des recours qui ont été déposés suite à la demande de permis de construire. Une décision du Tribunal cantonal a enjoint de prendre des mesures pour pacifier le trafic et assurer une sécurité pour les piétons. La Municipalité a mis à l'enquête 4 îlots destinés à limiter le trafic. Vu la géographie de cette route on n'arrive pas à mettre des îlots qui favorisent un zigzag pour les voitures. Suite à la mise à l'enquête, le Service des routes a donné un avis pour corriger légèrement ce projet avec 3 îlots. Il y a eu un nouveau recours auprès de la Cour de droit administratif et public.

Concernant le **vœu** de Mme Goy elle explique que la Commune n'est pas outillée pour installer des composts dans tous les quartiers. La problématique des déchets verts n'a pas été résolue tout de suite. On est dans l'attente de certaines situations qui pourraient se débloquent, notamment une usine de méthanisation qui est en cours d'étude à la Coulette. On serait partenaires de cette usine, en amenant de la matière première. L'idée est de prendre en charge

ces déchets à un coût raisonnable. Des informations seront données dans le courant de l'année.

M. Bernard Hagin signale qu'il a demandé au propriétaire de la parcelle si c'était lui qui avait imposé le dos d'âne. Celui-ci a répondu qu'il ne comprenait pas pourquoi ceci avait été fait de cette manière.

Mme Aude Savoy répond que ce dos d'âne ne fait pas partie du projet de trottoir de CHF 1'100'000.-. C'est un ouvrage qui a été fait il y a deux ans. Certes il est nettement moins cher que celui qu'on fait actuellement, mais il est aussi plus court.

M. Werner Bauer demande s'il existe une possibilité de limiter la vitesse des bicyclettes dans la Grand-Rue.

M. Jacques-André Conne répond que la Municipalité prend acte.

Le Président demande à **M. Thierry Buche** de donner quelques informations sur la révision du nouveau règlement du Conseil communal. La commission s'est réunie à plusieurs reprises et continuera à le faire pour comparer article par article le règlement type proposé par les services de l'Etat et le règlement actuel du Conseil. Elle a pris des contacts avec les communes avoisinantes. Quand la comparaison sera finie, la commission présentera un petit rapport au Conseil sur les modifications de ce nouveau règlement. Les conseillers pourront discuter et faire leurs remarques à la commission. Ensuite elle proposera au Conseil le nouveau règlement pour les débats formels et l'acceptation. Elle proposera, si tout va bien un rapport préliminaire au mois de juin et on pourra débattre formellement à la séance d'automne.

Le Président rappelle que la sortie du Conseil aura lieu le samedi 14 juin à Sion.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h37.

La prochaine séance est fixée au 5 mai 2014 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

D. Richter

P. Brentini